



**Aides au Développement et à
l'Investissement dans le Secteur Agricole
ADISA**

Ir Youri BARTEL, Directeur
questions.dgo31103@spw.wallonie.be
<https://agriculture.wallonie.be/adisa>

PwDR 2014-2020, AGW et AM

- PwDR approuvé le **20/7/2015**
- AGW+AM **10/9/2015** entré en vigueur le **1/10/2015**
- 5 AGW + 5 AM **modif**
- AGW et AM **modif** pour la **transition** en vigueur **1/01/2021** dossiers du **T1 2021**

PwDR

PwDR 2007-2013

M112

M121

M311

M123

M216



SECOND PILIER

PwDR 2014-2020

6.1

4.1

6.4

4.2 & 8.6

CB

13/01/2021

3

INSTALLATION	PwDR 2014-2020 - ADISA
AIDES A L'INSTALLATION	70.000 € forfaitaire Pas de 2nd phase
TRANCHES DE PAIEMENT	2 tranches en SC 75%/25% pour les reprises 4 tranches en SC pour de 25% les créations Dernière tranche conditionnée par l'atteinte des objectifs
PLANS	Plan d'entreprise de 3 ans

INSTALLATION	PwDR 2014-2020 - ADISA
Production Brute Standard (PBS)	L'exploitation doit avoir une PBS entre 1.000.000€* et 25.000€ ou 12.500€ si <i>vente directe</i> <i>*1.500.000€ si +sieurs jeunes</i>
STAGE	20 JO
CONSULTANT	Rédac obligatoire et Suivi facultatif
AGE	<40 ans + 364 jours
MCIS - ACISEE	24 mois

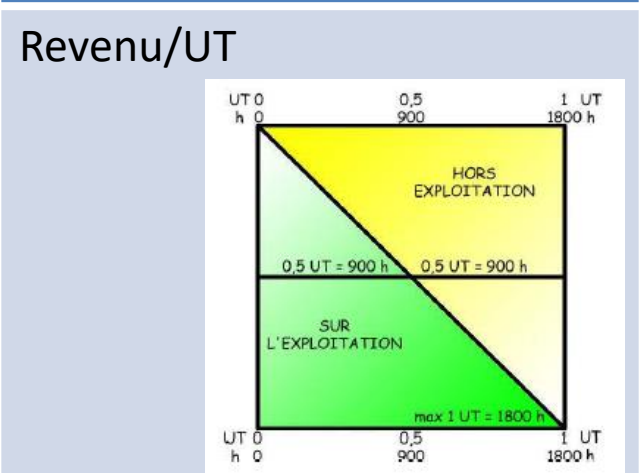
INVESTISSEMENT	PwDR 2014-2020 - ADISA
STATUT	Agriculteur à titre principal (Installation et Investissement) 50% du revenu et du temps sur l'exploitation (< 900 heures à l'extérieur) complémentaire (Investissement) 35% du revenu et du temps sur l'exploitation (< 1.170 heures à l'extérieur)
PLANS	Plus de plan
AIDES	Aide de base + MAJ Max 40%
PLAFONDS	Max coût raisonnable €/invest 2 demandes/bloc 200.000 € d'aide max sur 2014-2020

INVESTISSEMENT	PwDR 2014-2020 - ADISA
REGLE D'ANTERIORITE	<p>Investissement après la Notification de recevabilité du dossier</p> <p><i>1^{ère} facture = date de notification + 12 mois</i></p> <p><i>2 ans entre première facture et la dernière</i></p>
MATERIEL D'OCCASION	<p>Non admissible</p>
MATERIEL DE REMPLACEMENT	<p>Pour tous, écart entre 2 années de construction = 7 ans</p>
PORCS & VOLAILLES	<p>Pas classe 1</p>
DIVERSIFICATION NON AGRICOLE	<p>Aménagements et construction* admissibles</p> <p><i>*sauf agri-tourisme (gîtes)</i></p>

CONSERVATION & RECUPERATION	PwDR 2014-2020 - ADISA
INSTALLATION	<p>Durée : 3 ans après la notification</p> <p>Récupération : 1/6 (1), 1/4 (2) ou 1/3 (>2) par année en défaut + 25% de pénalité possible</p>
INVESTISSEMENT	<p>Durée : 5 ans après le dernier paiement avec un min 7 ans</p> <p>Récupération : 1/7 et 2/7 (>=2) par année en défaut+ 25% de pénalité possible sur 1/7</p>
SELECTION	PwDR 2014-2020 - ADISA
CRITERES DE SELECTION	<p>Côte minimale via les critères de sélection – Sélection par bloc trimestriel</p>
ADMISSIBILITÉ POUR LES CRITÈRES	<p>Si PP admissible avec 25% des parts (< 5 titulaires)</p> <p>Si PP admissible avec 0,75/nbre titulaires des parts (> 4 titulaires)</p> <p>Ex : Si 5 => 15%</p>

CALCUL DE VIABILITE

PwDR 2014-2020 - ADISA



A l'origine :

- $0 \text{ €} \leq R/UT \leq 50.000 \text{ €}$ (Investissement)
- $0 \text{ €} \leq R/UT \leq 60.000 \text{ €}$ (Installation)

A la fin :

- $R/UT \geq 15.000 \text{ €}$

$R = [(P - Co) * + Anp - C] ** - K - I = R$

*MB **EBE

GARANTIE

PwDR 2014-2020 - ADISA

COÛT

MONTANT

Payante – Equivalent déduit de la SC

Max 75% montant du **crédit** de l'investissement

- 500.000 € installat°**
- 400.000 € invest**

10 ans

MODELES	PwDR 2014-2020
MODELES DE FORMULAIRES DEMATERIALISES	PR (Prédemande) E (Installation) I1 (1 Inv PP et PM) I2 (1 Inv COOP) GA (Garantie) F (Compl Transfo FEADER)
INTRODUCTION MODELE E	Dans le 24 mois de l'installation

QUALIFICATIONS

Diplômes	ISA (2007-2013)	Post-Scolaire	ADISA (2014-2020)	Post-Scolaire
Master orientation agronomique - Bio-ingénieur	OK	Sans Objet	OK	Sans Objet
Ingénieur agronome	OK	Sans Objet	OK	Sans Objet
Ingénieur chimiste et des industries agricoles	OK	Sans Objet	KO	PS + (2 ans ou CI)
Ingénieur chimiste et des bio-industries	OK	Sans Objet	KO	PS + (2 ans ou CI)
Docteur en médecine vétérinaire	OK	Sans Objet	KO	PS + (2 ans ou CI)
Baccaloréat orientation agronomique	OK	Sans Objet	OK	Sans Objet
Diplôme de l'enseignement supérieur, de type court ou long, d'une orientation agricole ou horticole	OK	Sans Objet	OK	Sans Objet
CQ6 d'une orientation agricole ou horticole <u>et</u> CESS	OK	Sans Objet	OK	Sans Objet
CESS obtenus à l'issue d'un enseignement à orientation agricole ou horticole	KO	PS + (2 ans ou CIJA)	KO	PS + (2 ans ou CI)
CESS obtenu en technique de transition en sciences agronomiques	OK	Sans Objet	OK	Sans Objet
CQ6 obtenu à l'issue d'un enseignement agricole ou horticole	KO	PS + (2 ans ou CIJA)	KO	PS + (2 ans ou CI)
Diplôme supérieur du type long ou du type court obtenus à l'issue d'un enseignement hors orientation agricole ou horticole	KO	PS + (2 ans ou CIJA)	KO	PS + (2 ans ou CI)
Diplôme universitaire d'une orientation non agricole	KO	PS + (2 ans ou CIJA)	KO	PS + (2 ans ou CI)
CESS obtenus à l'issue d'un enseignement hors orientation agricole ou horticole	KO	PS + (2 ans ou CIJA)	KO	PS + (2 ans ou CI)
Diplôme ou certificat de qualification délivrés après 4 années au minimum de l'enseignement secondaire, d'une subdivision agricole, horticole ou apparentée.	KO	PS + (2 ans ou CIJA)	KO	PS + (2 ans ou CI)
Aucun	KO	PS + (3 ans ou CIJA)	KO	PS + (5 ans ou (CI + 3 ans))

Post-Scolaire (PS)

Cours B
Cours B communauté germanophone
Cours B communauté flamande
Cours de 150 h

QUALIFICATIONS

Qualification professionnelle suffisante pour bénéficier des aides à l'installation et à l'investissement

Texte ADISA	Diplômes (données à titre d'exemple: la liste complète est ci-dessous)	Expérience pratique minimum	Certificat de formation post-scolaire agricole du type B ****
1° un baccalauréat ou un master dans une orientation agronomique ou un diplôme équivalent reconnu par un Etat membre de l'Union européenne ;	Master de bio ingénieur ou d'ingénieur agronome; Baccalauréat en agronomie	non	non
2 un certificat homologué ou délivré par un Jury d'Etat de l'enseignement secondaire supérieur, en abrégé « CESS », ainsi que le certificat de qualification de 6ème année de l'enseignement secondaire, en abrégé « CQ6 » d'une orientation agricole ou horticole ou les certificats équivalents reconnus par un Etat membre de l'Union européenne ;	CQ6* d'une orientation agricole ou horticole et CESS**	non	non
3° un CESS obtenu à l'issue des techniques de transition en sciences agronomiques ou le certificat équivalent reconnu par un Etat membre de l'Union européenne ;	CESS obtenu en technique de transition en sciences agronomiques	non	non
4° un CESS ou CQ6 d'une orientation agricole ou horticole ou le certificat équivalent reconnu par un Etat membre de l'Union européenne ainsi qu'un certificat d'étude de formation post-scolaire agricole du type B ou le certificat de formation d'exploitant agricole délivré par la Communauté germanophone ou flamande, ou un certificat de formation complémentaire professionnelle agricole délivré au terme d'un programme d'au moins cent cinquante heures, complété soit par une expérience pratique d'au moins deux ans à titre principal comme aidant ou conjoint-aidant, soit par une expérience pratique d'au moins deux ans à temps plein comme salarié agricole ou horticole	CESS ou CQ6 obtenu à l'issue d'un enseignement agricole ou horticole	2 ans ou CI***	oui
5° un diplôme de l'enseignement supérieur ou universitaire d'une orientation non agronomique ou le diplôme équivalent reconnu par un Etat membre de l'Union européenne ainsi qu'un certificat d'étude de formation post-scolaire agricole du type B ou le certificat de formation d'exploitant agricole délivré par la Communauté germanophone	Diplôme supérieur du type long ou du type court obtenus à l'issue d'un enseignement "non agricole"	2 ans ou CI	oui

QUALIFICATIONS

ou flamande, ou un certificat de formation complémentaire professionnelle agricole délivré au terme d'un programme d'au moins cent cinquante heures, complété soit par une expérience pratique d'au moins deux ans à titre principal comme aidant ou conjoint-aidant, soit par une expérience pratique d'au moins deux ans à temps plein comme salarié agricole ou horticole			
6° un CESS hors orientation agricole ou horticole ou le certificat équivalent reconnu par un Etat membre de l'Union européenne ainsi qu'un certificat d'étude de formation postsecondaire agricole du type B ou le certificat de formation d'exploitant agricole délivré par la Communauté germanophone ou flamande, ou un certificat de formation complémentaire professionnelle agricole délivré au terme d'un programme d'au moins cent cinquante heures complété soit par une expérience pratique équivalente à au moins deux ans à titre principal comme aidant, conjoint-aidant, soit par une expérience pratique équivalant d'au moins deux ans à temps plein comme salarié agricole ou horticole	CESS obtenus à l'issue d'un enseignement à orientation "non agricole"	2 ans ou CI	oui
A défaut d'une qualification visée [ci-dessus]°, disposer d'une expérience pratique équivalente à au moins cinq ans soit à titre principal comme aidant, conjoint-aidant, soit à temps plein comme salarié agricole ou horticole ainsi que d'être titulaire d'une des qualifications suivantes : a) un certificat d'étude de formation postsecondaire agricole du type B; b) un certificat de formation d'exploitant agricole délivré par la Communauté germanophone ou flamande; c) un certificat de formation complémentaire professionnelle agricole délivré au terme d'un programme d'au moins 150h	Sans Qualification	5 ans ou CI	oui
A défaut de qualification visée [ci-dessus]°, posséder une expérience pratique équivalente à au moins dix ans soit à titre principal comme indépendant agriculteur ou horticulteur, ou aidant, ou conjoint aidant, soit à temps plein comme salarié agricole ou salarié horticole.	Sans Qualification dans le cadre d'une demande d'aide à l' INVESTISSEMENT !!	10 ans	non

Légende :

*CESS = Certificat de l'enseignement Secondaire Supérieur (homologué ou délivré par un Jury d'Etat) ;

**CQ6 = Certificat de Qualification de la 6^{ème} année de l'enseignement secondaire ;

*** CI = comitè d'installation ;

****Cours B ou un certificat de formation d'exploitant agricole délivré par la Communauté germanophone ou flamande ou un certificat de formation complémentaire professionnelle agricole délivré au terme d'un programme d'au moins 150h.

Références légales :

AGW du 10 septembre 2015 relatif aux aides au développement et à l'investissement dans le secteur agricole : article 19§2, 2° et article 33, 1°
AM du 10 septembre 2015 exécutant l'AGW du 10 septembre 2015 relatif aux aides au développement et à l'investissement dans le secteur agricole : article 6

QUALIFICATIONS

Enseignement supérieur universitaire ou non universitaire

Liste des « orientations agronomique »

Liste non "orientation agronomique"

	Liste des « orientations agronomique »	Liste non "orientation agronomique"
Universitaire	Ingénieur agronome ou Master bio-ingénieur en sciences agronomiques ;	Ingénieur agronome ou Master en bio-ingénieur en <ul style="list-style-type: none"> ✓ Chimie et bio-industries ; ✓ Sciences et technologies de l'environnement ; ✓ Gestion des forêts et des espaces naturels ; ✓ Industries agricoles et alimentaires.
Supérieur de type long	Bachelier en sciences agronomiques ; Master de l'ingénieur industriel en agronomie finalité agronomie ;	
Supérieur de type court	Bachelier ou gradué : <ul style="list-style-type: none"> ✓ en agronomie finalité/orientation agro-industries et biotechnologies ; ✓ en agronomie finalité/orientation environnement ; ✓ en agronomie finalité/orientation agronomie des régions chaudes ; ✓ en agronomie finalité/orientation forêt et nature ; ✓ en agronomie finalité/orientation techniques et gestion agricoles ✓ en agronomie finalité/orientation techniques et gestion horticoles ; ✓ en agronomie finalité/orientation technologie animalier ; 	Bachelier ou gradué : <ul style="list-style-type: none"> ✓ en gestion de l'environnement urbain ; ✓ en architecture des jardins et du paysage. <p>Les « orientations non agronomiques » portent sur l'environnement urbain et les jardins peu importe l'appellation précise donnée.</p>
Promotion sociale	Gradué en agriculture Bachelier en agronomie, finalité techniques et gestion agricoles Bachelier en agronomie, orientation techniques et gestion agricoles	

QUALIFICATIONS

Enseignement secondaire

	Liste des « orientations agricoles ou horticoles »	Liste des « hors orientations agricoles ou horticoles »
CQ6	<p>Ouvrier qualifié en agriculture Ouvrier qualifié en horticulture Exploitant agricole Ouvrier en culture Ouvrier en fruiticulture Ouvrier en pépinières</p>	<p>Agent qualifié(e) dans les métiers du cheval Pisciculteur aquaculteur productions en aquaculture animale Assistant en soins animaliers Ouvrier qualifié en sylviculture Fleuriste Mécanique agricole .../...</p> <p>Les « orientations non agricoles ou non horticoles » portent sur l'environnement, les industries, la mécanique agricole, la chimie, les régions chaudes/tropicales, sylviculture, jardins peu importe l'appellation précise donnée.</p>
Technique de qualification	<p>TQ Technicien/Technicienne en agriculture TQ Technicien/Technicienne en horticulture Exploitant / exploitante agricole</p>	<p>TQ Agent/Agente technique de la nature et des forêts TQ Technicien/Technicienne en environnement TQ Technicien/Technicienne en agroéquipement Entreprise de travaux forestiers</p>
Enseignement en alternance	<p>Eleveur/Eleveuse Ouvrier en culture maraîchères sous abri et de plein champ Ouvrier en fruiticulture Ouvrier en pépinières Ouvrier en exploitation horticole</p>	<p>Ouvrier en culture florales et ornementales Ouvrier jardinier Ouvrier forestier Palefrenier Maréchal-ferrant Ouvrier en implantation et entretien de parcs et jardins Polyculteur-polycultrice</p>
Enseignement spécialisé	<p>Ouvrier en exploitation horticole</p>	<p>Ouvrier jardinier Ouvrier qualifié en sylviculture</p>

CRITERES DE SELECTION – INSTALLATION – COTE MIN 15

DEMANDEUR	
Expérience* (M mois)	
Critères	Cotes
M<6	0
6<=M<12	10
12<=M<24	15
M>=24	20

Stage* (S jo)	
Critères	Cotes
S<=20	0
20<S<40	15
40<=S<60	30
S>=60	45

Remplacement agricole* (M mois)	
Critères	Cotes
M<2	2
2<=M<4	5
4<=M<6	10
M>=6	15

Pertinence/PwDR	
Critères	Cotes
Pas pertinent	0
Pertinent	5
Très pertinent	10

* jeune demandeur avec 25% parts

CRITERES DE SELECTION ET MAJORATIONS

INVESTISSEMENTS – COTE MIN 7,5

DEMANDEUR		Aide de Base
AGE <40 ans + jeune *		10%
Critères	Cotes	Majoration
NON	0	0%
OUI	10	10%

* 1 PP admissible avec 25% parts

INVESTISSEMENT		
Importance de l'investissement **		
Critères	Cotes	Majoration
Faible	5	0%
Moyenne	10	5%
Haute	12,5	10%
BIO		10%
Produit de Qualité		10%

** liste investissements - INV

EXPLOITATION	
Exploitation BIO	
Critères	Cotes
Non	0
Partielle	4
Totale	5

Exploitation avec QD	
Critères	Cotes
Non	0
Oui	2,5

Exploitation IZCN		
Critères	Cotes	Majoration
NON	0	0%
OUI	5	5%

Prairie permanente (X%)		
Critères	Cotes	Majoration
X<50	0	0%
50<=X	2,5	2,5%

Exploitation familiale (X=SAU/UT)		
Critères	Cotes	Majoration
X<60	2,5	2,5%
X>=60	0	0%

Diversification des cultures ***		
Critères	Cotes	Majoration
NON	0	0%
OUI	5	5%

*** Minimum 5 codes culture différents

CRITERES DE SELECTION ET MAJORATIONS INVESTISSEMENTS DIVERSIFICATION – COTE

13/01/2021

18

MIN 2,5

DEMANDEUR		Aide de Base
AGE <40 ans + jeune *		20%
Critères	Cotes	Majoration
NON	0	0%
OUI	10	10%

* 1 PP admissible avec 25% parts

EXPLOITATION		
Exploitation BIO		
Critères	Cotes	Majoration
Non	0	0%
Partielle	4	0%
Totale	5	10%

Exploitation QD existant		
Critères	Cotes	Majoration
Non	0	0%
Oui	2,5	10%

Exploitation IZCN		
Critères	Cotes	Majoration
NON	0	0%
OUI	5	5%

Exploitation familiale (X=SAU/UT)		
Critères	Cotes	Majoration
X<60	2,5	2,5%
X>=60	0	0%

CRITERES DE SELECTION ET MAJORATIONS

CUMA – COTE MIN 12,5

COOPERATIVE		Aide de Base
Nbr de partenaires admissibles (P)		20%
Critères	Cotes	Majoration
P<4	0	0%
4<=P<6	5	2,5%
P>=6	12,5	5%

Coop avec tous les partenaires BIO	
Critères	Cotes
Non	0
Oui	5

INVESTISSEMENT		
Importance de l'investissement *		
Critères	Cotes	Majoration
Faible	12,5	0%
Moyenne	17,5	5%
Haute	22,5	10%

* liste investissements

CRITERES DE SELECTION ET MAJORATIONS

SCTC – COTE MIN 12,5

13/01/2021
20

COOPERATIVE		Aide de Base
Nbr de partenaires admissibles (P)		20%
Critères	Cotes	Majoration
P<4	0	0%
4<=P<6	5	2,5%
P>=6	12,5	5%

INVESTISSEMENT		
Importance de l'investissement *		
Critères	Cotes	Majoration
Faible	12,5	0%
Moyenne	17,5	5%
Haute	22,5	10%

Coop avec tous les partenaires BIO	
Critères	Cotes
Non	0
Oui	5

* liste investissements

Innovation	
Critères	Cotes
Non	0
Oui	5

BLOCS

montant pour les installations modèle E										Mesure 6.1		
30/09/2016 : Modification 1 de la répartition budgétaire												
20/12/2018 : Modification 2 de la répartition budgétaire												
06/02/2019 : Modification 3 de la répartition budgétaire												
26/06/2019 : Modification 4 de la répartition budgétaire												
19/12/2019 : Modification 5 de la répartition budgétaire												
18/12/2020 : Modification 6 de la répartition budgétaire												
										2015		
										oct-15 nov-15 déc-15		
Introduction												
										2016		
janv-16 févr-16 mars-16 avr-16 mai-16 juin-16 juil-16 août-16 sept-16										oct-16 nov-16 déc-16		
Introduction												
Sélection et traitement												
Attribution (millions d'euros)										4,5 2,5 2,5 2,5		
										2017		
janv-17 févr-17 mars-17 avr-17 mai-17 juin-17 juil-17 août-17 sept-17										oct-17 nov-17 déc-17		
Introduction												
Sélection et traitement												
Attribution (millions d'euros)										3,5 3,5 3 3		
										2018		
janv-18 févr-18 mars-18 avr-18 mai-18 juin-18 juil-18 août-18 sept-18										oct-18 nov-18 déc-18		
Introduction												
Sélection et traitement												
Attribution (millions d'euros)										2,5 2 2 2		
										2019		
janv-19 févr-19 mars-19 avr-19 mai-19 juin-19 juil-19 août-19 sept-19										oct-19 nov-19 déc-19		
Introduction												
Sélection et traitement												
Attribution (millions d'euros)										1 2,16 2,34 2,1		
										2020		
janv-20 févr-20 mars-20 avr-20 mai-20 juin-20 juil-20 août-20 sept-20										oct-20 nov-20 déc-20		
Introduction												
Sélection et traitement												
Attribution (millions d'euros)										2,1 2,1 2,1 2,1		
										2021		
janv-21 févr-21 mars-21 avr-21 mai-21 juin-21 juil-21 août-21 sept-21										oct-21 nov-21 déc-21		
Introduction												
Sélection et traitement												
Attribution (millions d'euros)										2,1 2,1 2,1 2,1		
										2022		
janv-22 févr-22 mars-22 avr-22 mai-22 juin-22 juil-22 août-22 sept-22										oct-22 nov-22 déc-22		
Introduction												
Sélection et traitement												
Attribution (millions d'euros)										2,1 2,1 2,1 2,1		
										2023		
janv-23 févr-23 mars-23										TOTAL programmation		
Sélection et traitement										E		
Attribution (millions d'euros)										68,4		

BLOCS

colonne 1 = montant pour les CUMA modèle I2	mesure 4.1														
colonne 2 = montant pour les investissements modèle I1	mesure 4.1														
colonne 3 = montant pour les SCTC modèle I2	mesure 4.2														
22/3/2017 : Modification 2 de la répartition budgétaire	mesures 4.1 & 4.2														
25/06/2020 : Modification 3 de la répartition budgétaire	mesure 4.2														
18/12/2020 : Modification 3 de la répartition budgétaire	mesures 4.1 & 4.2														
Introduction															
	2015														
	oct-15 nov-15 déc-15														
	2016														
	janv-16	févr-16	mars-16	avr-16	mai-16	juin-16	juil-16	août-16	sept-16	oct-16	nov-16	déc-16			
Introduction															
Sélection et traitement	13			9			9			9					
Attribution (millions d'euros)	0,35	12,3	0,35	0,15	8,7	0,15	0,15	8,7	0,15	0,15	8,7	0,15			
	2017														
	janv-17	févr-17	mars-17	avr-17	mai-17	juin-17	juil-17	août-17	sept-17	oct-17	nov-17	déc-17			
Introduction															
Sélection et traitement	8			7			7,45			7,45					
Attribution (millions d'euros)	0,15	7,7	0,15	0,15	6,7	0,15	0,45	6,55	0,45	0,45	6,55	0,45			
	2018														
	janv-18	févr-18	mars-18	avr-18	mai-18	juin-18	juil-18	août-18	sept-18	oct-18	nov-18	déc-18			
Introduction															
Sélection et traitement	5,45			5,45			5,45			5,45					
Attribution (millions d'euros)	0,45	4,55	0,45	0,45	4,55	0,45	0,45	4,55	0,45	0,45	4,55	0,45			
	2019														
	janv-19	févr-19	mars-19	avr-19	mai-19	juin-19	juil-19	août-19	sept-19	oct-19	nov-19	déc-19			
Introduction															
Sélection et traitement	5,45			5,45			5,45			5,15					
Attribution (millions d'euros)	0,45	4,55	0,45	0,45	4,55	0,45	0,45	4,55	0,45	0,45	4,55	0,15			
	2020														
	janv-20	févr-20	mars-20	avr-20	mai-20	juin-20	juil-20	août-20	sept-20	oct-20	nov-20	déc-20			
Introduction															
Sélection et traitement	5,15			5,15			5,15			5,15					
Attribution (millions d'euros)	0,45	4,55	0,15	0,45	4,55	0,15	0,45	4,55	0,15	0,45	4,55	0,15			
	2021														
	janv-21	févr-21	mars-21	avr-21	mai-21	juin-21	juil-21	août-21	sept-21	oct-21	nov-21	déc-21			
Introduction															
Sélection et traitement	3,25			3,6			3,6			3,6					
Attribution (millions d'euros)	0,45	2,65	0,15	0,36	3,6	0,12	0,36	3,6	0,12	0,36	3,6	0,12			
	2022														
	janv-22	févr-22	mars-22	avr-22	mai-22	juin-22	juil-22	août-22	sept-22	oct-22	nov-22	déc-22			
Introduction															
Sélection et traitement	3,6			3,6			3,6			3,6					
Attribution (millions d'euros)	0,36	3,6	0,12	0,36	3,6	0,12	0,36	3,6	0,12	0,36	3,6	0,12			
	2023														
	janv-23	févr-23	mars-23												
Sélection et traitement	3,6														
Attribution (millions d'euros)	0,36	3,6	0,12												
											TOTAL programmation				
											Cuma	I1	SCTC		
											10,73	151,95	3,51		
											Révision de l'enveloppe SCTC :		6,05	-3,5	=2,55

Aides à l'investissement : mesure 6.4 (diversification) - répartition du budget par trimestre
période 2015-2022 (Mise à jour le 18/12/2020)

13/01/2021
23

BLOCS

Montant pour la diversification modèle I1 18/12/2020 : Modification 1 de la répartition budgétaire	Mesure 6.4a												2015		
													oct-15	nov-15	déc-15
Introduction															
	2016														
	janv-16	févr-16	mars-16	avr-16	mai-16	juin-16	juil-16	août-16	sept-16	oct-16	nov-16	déc-16			
Introduction															
Sélection et traitement															
Attribution (millions d'euros)	0,15			0,05			0,05			0,05					
	2017														
	janv-17	févr-17	mars-17	avr-17	mai-17	juin-17	juil-17	août-17	sept-17	oct-17	nov-17	déc-17			
Introduction															
Sélection et traitement															
Attribution (millions d'euros)	0,1			0,05			0,05			0,05					
	2018														
	janv-18	févr-18	mars-18	avr-18	mai-18	juin-18	juil-18	août-18	sept-18	oct-18	nov-18	déc-18			
Introduction															
Sélection et traitement															
Attribution (millions d'euros)	0,1			0,05			0,05			0,05					
	2019														
	janv-19	févr-19	mars-19	avr-19	mai-19	juin-19	juil-19	août-19	sept-19	oct-19	nov-19	déc-19			
Introduction															
Sélection et traitement															
Attribution (millions d'euros)	0,05			0,05			0,05			0,05					
	2020														
	janv-20	févr-20	mars-20	avr-20	mai-20	juin-20	juil-20	août-20	sept-20	oct-20	nov-20	déc-20			
Introduction															
Sélection et traitement															
Attribution (millions d'euros)	0,05			0,05			0,05			0,05					
	2021														
	janv-21	févr-21	mars-21	avr-21	mai-21	juin-21	juil-21	août-21	sept-21	oct-21	nov-21	déc-21			
Introduction															
Sélection et traitement															
Attribution (millions d'euros)	0,05			0,05			0,05			0,05					
	2022														
	janv-22	févr-22	mars-22	avr-22	mai-22	juin-22	juil-22	août-22	sept-22	oct-22	nov-22	déc-22			
Introduction															
Sélection et traitement															
Attribution (millions d'euros)	0,05			0,05			0,05			0,05					
	2023														
	janv-23	févr-23	mars-23										TOTAL programmation		
Sélection et traitement													6.4a		
Attribution (millions d'euros)	0,05												1,65		

BLOCS

	2018																	
	janv-18	févr-18	mars-18	avr-18	mai-18	juin-18	juil-18	août-18	sept-18	oct-18	nov-18	déc-18						
Introduction	[Bar chart showing distribution across months]																	
Sélection et traitement	[Bar chart showing distribution across months]																	
Attribution (millions d'euros)					4,4			0,5			0,44							
					3,5	0,9		0,4	0,1		0,35	0,09						
	2019																	
	janv-19	févr-19	mars-19	avr-19	mai-19	juin-19	juil-19	août-19	sept-19	oct-19	nov-19	déc-19						
Introduction	[Bar chart showing distribution across months]																	
Sélection et traitement	[Bar chart showing distribution across months]																	
Attribution (millions d'euros)		0,43		0,43			0,37			0,36								
		0,35	0,08		0,35	0,08		0,3	0,07		0,3	0,06						
	2020																	
	janv-20	févr-20	mars-20	avr-20	mai-20	juin-20	juil-20	août-20	sept-20	oct-20	nov-20	déc-20						
Introduction	[Bar chart showing distribution across months]																	
Sélection et traitement	[Bar chart showing distribution across months]																	
Attribution (millions d'euros)		0,3			0,25			0,19			0,14							
		0,25	0,05		0,2	0,05		0,15	0,04		0,1	0,04						
	2021																	
	janv-21	févr-21	mars-21	avr-21	mai-21	juin-21	juil-21	août-21	sept-21	oct-21	nov-21	déc-21						
Introduction	[Bar chart showing distribution across months]																	
Sélection et traitement	[Bar chart showing distribution across months]																	
Attribution (millions d'euros)		0,075			0,1			0,1			0,1							
		0,05	0,025		0,05	0,05		0,05	0,05		0,05	0,05						
	2022																	
	janv-22	févr-22	mars-22	avr-22	mai-22	juin-22	juil-22	août-22	sept-22	oct-22	nov-22	déc-22						
Introduction	[Bar chart showing distribution across months]																	
Sélection et traitement	[Bar chart showing distribution across months]																	
Attribution (millions d'euros)		0,1			0,1			0,1			0,1							
		0,05	0,05		0,05	0,05		0,05	0,05		0,05	0,05						
	2023																	
	janv-23	févr-23	mars-23	TOTAL programmation														
Introduction	[Bar chart showing distribution across months]			[Bar chart showing distribution across months]														
Sélection et traitement	[Bar chart showing distribution across months]			[Bar chart showing distribution across months]														
Attribution (millions d'euros)		0,1		[Bar chart showing distribution across months]														
		0,05	0,05	[Bar chart showing distribution across months]														
				Révision de l'enveloppe 4.2 : 6,3 -0,75 -5,55														
				<table border="1"> <tr> <td colspan="2">TOTAL programmation</td> </tr> <tr> <td>agro</td> <td>5,95</td> </tr> <tr> <td>bois</td> <td>1,985</td> </tr> </table>									TOTAL programmation		agro	5,95	bois	1,985
TOTAL programmation																		
agro	5,95																	
bois	1,985																	

COÛTS RAISONNABLES

I1	I2	LIBELLE	Coûts raisonnables	M	X		
M	M	Accessoires	12.000,00	F	H	Chargeur compact/Nettoyeur d'étable	42.000,00
M	F	Achat de bâtiments	197.000,00	F	H	Chargeuse de bettraves/chicorées automotrice	350.000,00
F	X	Amélioration des abords	37.000,00	F	M	Charrue	30.000,00
H	X	Amélioration foncière	19.000,00	F	X	Constructions écuries chevaux d'élevage	100.000,00
H	H	Aménagements horticoles BIO ou QD	99.000,00	H	H	Combinaison d'outils - Semoir	38.000,00
H	H	Aménagements horticoles	99.000,00	H	H	Combinaison récolte	94.000,00
M	F	Aménagements de bâtiments	58.000,00	F	M	Container à lisier	35.000,00
M	F	Aménagements de bâtiments BIO ou QD	58.000,00	H	F	Cage de contention mobile	16.000,00
M	M	Andaineur simple/double BIO ou QD	15.000,00	M	M	Conteneurs de récolte/Pallox BIO ou QD	25.000,00
M	M	Andaineur simple/double	15.000,00	H	X	Cage de contention fixe	8.200,00
H	H	Investissement non productif antérosif	50.000,00	M	M	Conteneurs de récolte/Pallox	25.000,00
H	M	Aplatisseur BIO ou QD	5.500,00	M	M	Débroussaillageuse	17.000,00
H	M	Aplatisseur	5.500,00	M	H	Déchaumeuse	26.000,00
X	H	Arracheuse de pdt automotrice	350.000,00	H	H	Décompacteur/Sous-soleuse	14.000,00
M	H	Arracheuse de pdt	130.000,00	X	X	Décrotteuse mobile	
F	H	Arracheuse de bettraves/chicorées automotrice	350.000,00	H	F	Dériveuse à balle	9.700,00
M	H	Arracheuse de bettraves/chicorées	52.000,00	H	H	Dériveuse à film plastique et bâche	10.000,00
M	H	Remorque autochargeuse BIO ou QD	60.000,00	F	F	Désherbeuse chimique pendulaire	15.000,00
M	H	Remorque autochargeuse	60.000,00	M	X	Désileuse	13.000,00
M	M	Bande transporteuse	38.000,00	H	H	Désherbeuse/Défaneuse thermique au gaz BIO	20.000,00
H	H	Bascule mobile	7.500,00	H	H	Désherbeuse/Défaneuse thermique au gaz	20.000,00
M	F	Constructions bâtiments agricoles (multifonction)	195.000,00	M	H	Déterreur de pdt	51.000,00
H	H	Constructions bâtiments horticoles BIO ou QD	100.000,00	X	X	Diversification non agricole/Prestation de service	
H	H	Constructions bâtiments horticoles	100.000,00	M	M	Ebouseuse	7.500,00
F	F	Benne/Remorque	34.000,00	H	H	Ecimeuse BIO	23.000,00
F	M	Bétailière	15.000,00	H	H	Ecimeuse	23.000,00
H	H	Bineuse/Houe rotative/Desherbeur mécanique/Sarclieuse/Écrouleuse BIO	24.000,00	F	M	Effeuilleuse	34.000,00
H	H	Bineuse/Houe rotative/Desherbeur mécanique/Sarclieuse/Écrouleuse	24.000,00	M	H	Emballeuse/Enrubanneuse	17.000,00
M	H	Brosse/Brosse balayeuse	5.900,00	H	X	Energie renouvelable professionnelle	100.000,00
H	H	Butteuse	22.000,00	F	H	Enseleuse automotrice	350.000,00
X	X	Caisse d'ensilage		F	F	Enseleuse	55.000,00
				M	H	Matériel entretien cultures horticoles BIO	10.000,00

Modification des priorités
Modification du libellé
Investissement BIO et QD NEW
Investissement BIO NEW
Investissement QD NEW
Nouvel investissement
Investissement supprimé

COÛTS RAISONNABLES

M H	Matériel entretien cultures horticoles	10.000,00	H H	Herse étrille	11.000,00
F M	Epandeur à fumier BIO ou QD	29.000,00	M H	Herse rotative/alternative	17.000,00
F M	Epandeur à fumier	29.000,00	M H	Herse	12.000,00
F F	Epandeur à engrais/Distributeur d'engrais	16.000,00	F F	Immobilier	350.000,00
F M	Eparpilleur de silo	15.000,00	M M	Matériel électronique/informatique professionnel	8.500,00
H X	Equipement étables bovins BIO	75.000,00	X X	Intégrale bettraves/chicorées	
H X	Equipement étables bovins	75.000,00	F M	Transpalette/Klark	33.000,00
F X	Equipement écurie chevaux d'élevage	50.000,00	M X	Salles de traite fonctionnelles, installations laitières et refroidisseurs	200.000,00
M X	Equipement étables petit élevage BIO ou QD	82.000,00	M X	Mélangeuse distributrice	35.000,00
M X	Equipement étables petit élevage	82.000,00	M F	Mélangeuse distributrice automotrice	140.000,00
M X	Equipement porcheries BIO ou QD	150.000,00	F F	Mixer à lisier mobile	7.900,00
M X	Equipement porcheries	150.000,00	F F	Mobilier	20.000,00
H X	Equipement serres BIO	175.000,00	F H	Moissonneuse batteuse	230.000,00
H X	Equipement serres	175.000,00	H X	Niches à veaux BIO ou QD	25.000,00
H X	Constructions étables bovins BIO	350.000,00	H X	Niches à veaux	25.000,00
H X	Constructions étables bovins	350.000,00	M X	Pailleuse automotrice	17.000,00
M M	Faneuse/Pirouette BIO ou QD	13.000,00	M X	Pailleuse distributrice	25.000,00
M M	Faneuse/Pirouette	13.000,00	M X	Ferme pédagogique ou sociale	150.000,00
F H	Faucheuse conditionneuse automotrice	350.000,00	X X	Tractopelle/Buldozer	
M M	Faucheuse frontale/latérale	13.000,00	H X	Constructions étables petit élevage BIO ou QD	320.000,00
M H	Faucheuse conditionneuse	16.000,00	H X	Constructions étables petit élevage	320.000,00
M M	Faucheuse de refus/Girobroyeur BIO	10.000,00	M X	Plantations BIO ou QD	200.000,00
M M	Faucheuse de refus/Girobroyeur	10.000,00	M X	Plantations	200.000,00
H H	Construction frigo	200.000,00	M H	Planteuse	38.000,00
F X	Tourisme à la ferme	200.000,00	M H	Planteuse de pdt	38.000,00
H H	GPS/Système d'autoguidage/Agriculture de précision BIO	24.000,00	H H	Jantes et pneus basse pression	3.500,00
H H	GPS/Système d'autoguidage/Agriculture de précision	24.000,00	X X	Jantes et pneus jumelés	
X X	Grue		F M	Pont bascule	30.000,00
H H	Hall de séchage BIO ou QD	260.000,00	M X	Constructions porcheries BIO ou QD	322.000,00
H H	Hall de séchage	260.000,00	M X	Constructions porcheries	322.000,00
F F	Hangar de stockage et remise matériel	161.000,00	H X	Poulailler mobile	30.000,00
H H	Herse étrille BIO	11.000,00	H X	Poulailler mobile BIO ou QD	30.000,00

Modification des priorités
Modification du libellé
Investissement BIO et QD NEW
Investissement BIO NEW
Investissement QD NEW
Nouvel investissement
Investissement supprimé

COÛTS RAISONNABLES

M	H	Presse à balles	40.000,00	H	X	Transformation axe 3 diversification non agricole	21.000,00
H	X	Système de protection contre le gel et les intempéries	40.000,00	M	X	Véhicule utilitaire	42.000,00
M	H	Pulvérisateur automoteur	262.000,00	H	X	Vente directe diversification agricole	54.000,00
M	H	Pulvérisateur	90.000,00	H	X	Vente directe diversification non agricole	18.000,00
M	H	Matériel de récolte horticole BIO	69.000,00				
M	H	Matériel de récolte horticole	69.000,00				
F	M	Remorque/Plateau	18.000,00				
M	H	Matériel de repiquage horticole BIO	12.500,00				
M	H	Matériel de repiquage horticole	12.500,00				
F	H	Retourneur d'andain BIO	90.000,00				
F	H	Retourneur d'andain	90.000,00				
H	X	Robot nettoyeur d'étable	14.000,00				
F	M	Rouleau/Tasse-avant	12.000,00				
M	H	Semoir en ligne/multigraines	19.000,00				
M	H	Semoir de précision/monograine	24.000,00				
H	H	Semoir sans labour	38.000,00				
H	X	Serre mobile BIO	30.000,00				
H	X	Serre mobile	30.000,00				
H	X	Construction de serre	350.000,00				
X	X	Prestation de service au public					
M	X	Silo couloir	54.000,00				
H	X	Silo tour/Trémie	12.000,00				
H	H	Système automatique réglage pression pneus	5.500,00				
M	X	Taxi-lait	5.500,00				
M	M	Télescopique	80.000,00				
M	H	Tonneau à lisier avec chassis/rampe/injecteurs QD	59.000,00				
M	H	Tonneau à lisier avec chassis/rampe/injecteurs	59.000,00				
F	F	Tonneau à eau	6.700,00				
F	X	Tonneau à lisier avec palette/pendulaire	50.000,00				
F	F	Tracteur	90.000,00				
X	H	Transport	100.000,00				
H	X	Transformation axe 3 diversification agricole	168.000,00				

Modification des priorités
Modification du libellé
Investissement BIO et QD NEW
Investissement BIO NEW
Investissement QD NEW
Nouvel investissement
Investissement supprimé

COÛTS RAISONNABLES

Transition

Type	New	Old
Constructions étables bovins	250.000	350.000
Hall de séchage	250.000	260.000
Constructions étables petit élevage	250.000	320.000
Constructions porcheries	250.000	322.000
Construction de serre	250.000	350.000

Type	New	Old
Arracheuse de pomme de terre automotrice	50.000	350.000
Arracheuse de pomme de terre	50.000	130.000
Arracheuse de betteraves/chicorées	50.000	52.000
Arracheuse de betteraves/chicorées automotrice	50.000	350.000
Remorque autochargeuse	50.000	60.000
Chargeuse de betteraves/chicorées automotrice	50.000	350.000
Combinaison récolte	50.000	94.000
Déterreur de pdt	50.000	51.000
Ensileuse automotrice	50.000	350.000
Ensileuse	50.000	55.000
Faucheuse conditionneuse automotrice	50.000	350.000
Mélangeuse distributrice automotrice	50.000	140.000
Moissonneuse batteuse	50.000	230.000
Pulvérisateur automoteur	50.000	262.000
Pulvérisateur	50.000	90.000
Matériel de récolte horticole	50.000	69.000
Retourneur d'andain	50.000	90.000
Télescopique	50.000	80.000
Tonneau à lisier avec châssis/rampe/ injecteurs	50.000	59.000
Tracteur	50.000	90.000
Transport	50.000	100.000

PLAFONDS => 31/12/2022 (transition)

Modèles et régimes ADISA
PwDR 2014-2020

Aides à l'investissement D1103

Mesure	Modèle	Régional	Européen	Régime	Type d'aide à l'Investissement	Plafonds 2014-2020
4.1	I1	60%	40%	M10	Exploitation agricole	200.000€ aide publique totale
4.1	I21	60%	40%	M20	CUMA	200.000€ aide publique totale
4.2	I22	60%	40%	F20	SCTC	500.000€ aide publique totale
4.2	F	DGO6	40%	F40	PME transfo agricole	500.000€ aide européenne
8.6	F	DGO6	40%	S40	PME sylvicole	500.000€ aide européenne

Légende : Budget dépend de la DGO3
Budget dépend de la DGO6

QUESTIONS ?

Ir Youri BARTEL, Directeur

questions.dgo31103@spw.wallonie.be

<https://agriculture.wallonie.be/adisa>